



La Banque CIBC annonce ses résultats du premier trimestre de 2024

Toronto, Ontario – Le 29 février 2024 – La Banque CIBC (CM aux Bourses de Toronto et de New York) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du premier trimestre clos le 31 janvier 2024.

Points saillants du premier trimestre

| | T1 2024 | T1 2023 ¹ | T4 2023 ¹ | Variation d'un exercice à l'autre | Variation d'un trimestre à l'autre |
|---|-----------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Produits | 6 221 M\$ | 5 929 M\$ | 5 847 M\$ | +5 % | +6 % |
| Résultat net comme présenté | 1 728 M\$ | 433 M\$ | 1 485 M\$ | +299 % | +16 % |
| Résultat net ajusté ² | 1 770 M\$ | 1 842 M\$ | 1 522 M\$ | -4 % | +16 % |
| Résultat avant impôt et provisions ajusté ² | 2 862 M\$ | 2 662 M\$ | 2 452 M\$ | +8 % | +17 % |
| Résultat dilué par action comme présenté | 1,77 \$ | 0,39 \$ | 1,53 \$ | +354 % | +16 % |
| Résultat dilué par action ajusté ² | 1,81 \$ | 1,94 \$ | 1,57 \$ | -7 % | +15 % |
| Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté ³ | 13,5 % | 3,1 % | 11,8 % | | |
| RCP ajusté ² | 13,8 % | 15,5 % | 12,2 % | | |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ^{3,4} | 1,43 % | 1,49 % | 1,44 % | | |
| Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (non détenant des fins de négociation) ^{3,4} | 1,72 % | 1,66 % | 1,66 % | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁵ | 13,0 % | 11,6 % | 12,4 % | | |

« Les résultats du premier trimestre témoignent de la bonne exécution de notre stratégie client, qui s'avère fructueuse pour nos parties intéressées, a déclaré Victor G. Dodig, président et chef de la direction de la Banque CIBC. Notre dynamisme manifeste pour ce qui est d'attirer de nouveaux clients et d'approfondir les relations avec les clients existants, lequel s'appuie sur une gestion toujours rigoureuse des dépenses, une situation de fonds propres solide et une qualité du crédit élevée, nous assure une base solide tandis que nous maintenons notre gestion proactive afin que notre banque continue de progresser et de gagner en élan en 2024. »

Les résultats du premier trimestre de 2024 ont été touchés par les éléments d'importance suivants qui, regroupés, ont donné lieu à une incidence négative de 0,04 \$ par action :

- une charge de 91 M\$ (68 M\$ après impôt) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux institutions de dépôt des États-Unis, qui a eu une incidence sur CIBC Bank USA (Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis);
- un recouvrement d'impôt sur le résultat de 37 M\$ qui serait éliminé par une proposition du gouvernement fédéral, si elle était adoptée dans sa forme actuelle⁶ (produits et impôt sur le résultat sur une base d'imposition équivalente [BIE] de 52 M\$ dans Marchés des capitaux et Services financiers directs et montants compensatoires dans Siège social et autres; recouvrement d'impôt sur le résultat de 37 M\$ dans Marchés des capitaux et Services financiers directs);
- un montant de 15 M\$ (11 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁵ s'est établi à 13,0 % au 31 janvier 2024, en regard de 12,4 % à la fin du trimestre précédent. Au 31 janvier 2024, le ratio de levier^{5,7} et le ratio de liquidité à court terme⁵ de la Banque CIBC étaient respectivement de 4,3 % et 137 %.

Rendement de nos activités essentielles

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, a enregistré un résultat net de 650 M\$ au premier trimestre, en hausse de 60 M\$, ou 10 %, par rapport à celui du premier trimestre il y a un an, du fait surtout de l'accroissement des produits attribuable à la hausse de la marge d'intérêts nette et à la croissance des volumes ainsi qu'à la baisse des charges, le tout contrebalancé en partie par une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Le résultat avant impôt et provisions ajusté² s'est établi à 1 224 M\$, en hausse de 245 M\$ par rapport à celui du premier trimestre il y a un an, en raison de la hausse des produits et de la baisse des charges autres que d'intérêts ajustés¹, principalement en lien avec le calendrier des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

- 1) Certaines informations ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2024, lequel se trouve sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, pour plus de précisions.
- 2) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions, y compris un rapprochement quantitatif des mesures conformes aux PCGR et des charges autres que d'intérêts ajustés et du résultat net ajusté, aux pages 4 à 6; et du résultat avant impôt et provisions ajusté, à la page 7.
- 3) Certaines informations supplémentaires sur ces mesures financières ont été intégrées par renvoi et peuvent être consultées dans la section Glossaire du Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2024, lequel se trouve sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.
- 4) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 5) Les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et le ratio de levier, conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, ces deux lignes directrices étant fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Au 31 janvier 2024, les résultats reflétaient l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III liées aux rajustements de l'évaluation du risque de marché et du crédit qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2023. Les résultats du premier trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023 reflétaient l'incidence de la mise en œuvre des réformes de Bâle III qui ont pris effet le 1^{er} février 2023. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité du Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2024, lequel se trouve sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, pour plus de précisions.
- 6) Cet élément d'importance présente l'incidence sur la charge d'impôt sur le résultat consolidée qui pourrait faire l'objet d'un ajustement dans nos résultats comme présentés pour les périodes subséquentes si une proposition fiscale du gouvernement fédéral était quasi adoptée dans sa forme actuelle. L'incidence correspondante sur la BIE pour Marchés des capitaux et Services financiers directs et Siège social et autres est également prise en compte dans cet élément d'importance, de sorte qu'il n'y ait aucun effet sur l'élément d'importance consolidé.
- 7) L'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, instaurée dans le contexte du début de la pandémie de COVID-19, ne s'applique plus depuis le deuxième trimestre de 2023.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a enregistré un résultat net de 498 M\$ au premier trimestre, en hausse de 29 M\$, ou 6 %, par rapport à celui du premier trimestre il y a un an, essentiellement en raison de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de l'augmentation des produits. L'augmentation des produits est surtout attribuable à la progression des produits tirés des honoraires sous l'effet de l'appréciation des marchés et à l'accroissement des produits tirés des commissions en lien avec l'intensification des activités des clients de Gestion des avoirs. Les produits de Groupe Entreprises ont été comparables à ceux de l'exercice précédent, la croissance des volumes et la hausse des honoraires ayant été contrebalancées par la diminution des marges sur les prêts et sur les dépôts. Les charges ont augmenté, principalement du fait de la hausse de la rémunération liée au rendement. Le résultat avant impôt et provisions ajusté² s'est chiffré à 705 M\$, en hausse de 19 M\$ par rapport à celui du premier trimestre il y a un an, ce qui découle surtout de la progression des produits de Gestion des avoirs.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a enregistré une perte nette de 9 M\$ (7 M\$ US) au premier trimestre, en baisse de 210 M\$ (157 M\$ US, ou 105 %) par rapport à celle du premier trimestre il y a un an, ce qui s'explique surtout par la hausse des charges, ce qui comprend une charge de 91 M\$ (67 M\$ US) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, le recul des produits tirés des fonds communs de placement soumis à des honoraires fondés sur le rendement annuel, la baisse des produits nets d'intérêts attribuable à l'accroissement du coût des dépôts et en partie compensée par l'augmentation des marges sur les prêts, et la progression des salaires du personnel. Le résultat avant impôt et provisions ajusté¹ s'est chiffré à 302 M\$ (224 M\$ US), en baisse de 40 M\$ (31 M\$ US) par rapport à celui du premier trimestre il y a un an, en raison de la diminution des produits et de la hausse des charges.

Marché des capitaux et Services financiers directs a enregistré un résultat net de 612 M\$ au premier trimestre, ce qui est comparable à celui du premier trimestre il y a un an, en raison principalement de l'accroissement des produits, contrebalancé par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances. La hausse des produits de nos secteurs Marchés CIBC, réseau mondial, services de Banque d'investissement et Services financiers directs a été contrebalancée en partie par la baisse des produits de Services financiers aux entreprises. Les charges ont augmenté en lien avec la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et la progression de la rémunération liée au rendement et des salaires du personnel. Le résultat avant impôt et provisions ajusté¹ a reculé de 34 M\$, ou 4 %, par rapport à celui du premier trimestre il y a un an, la progression des produits ayant été plus que contrebalancée par l'augmentation des charges.

Qualité du crédit

La dotation à la provision pour pertes sur créances a été de 585 M\$, en hausse de 290 M\$ comparativement à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, une amélioration de nos perspectives économiques ayant été observée dans les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent, neutralisée en partie par une migration du crédit plus désavantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté sous l'effet surtout de l'augmentation de la dotation à la provision dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, le cas échéant.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (Normes internationales d'information financière), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performance sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté, le résultat net ajusté et le résultat avant impôt et provisions ajusté, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR comprennent au moins un élément qui constitue une mesure ajustée. Les ratios non conformes aux PCGR comprennent le résultat dilué par action ajusté, le coefficient d'efficacité ajusté, le levier d'exploitation ajusté, le ratio de versement de dividendes ajusté, le rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté et le taux d'impôt effectif ajusté.

Certaines informations supplémentaires sur ces mesures financières ont été intégrées par renvoi et peuvent être consultées dans la section Mesures non conformes aux PCGR du Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2024, lequel se trouve sur le site de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs et autres | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|--|--|--|---|---|------------------------|----------------|--|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos le 31 janvier 2024 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 2 497 \$ | 1 374 \$ | 681 \$ | 1 561 \$ | 108 \$ | 6 221 \$ | 507 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 | 182 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 280 | 669 | 478 | 712 | 326 | 3 465 | 356 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 888 | 685 | (41) | 841 | (202) | 2 171 | (31) |
| Impôt sur le résultat | 238 | 187 | (32) | 229 | (179) | 443 | (24) |
| Résultat net (perte nette) | 650 | 498 | (9) | 612 | (23) | 1 728 | (7) |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 12 | 12 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 650 | 498 | (9) | 612 | (35) | 1 716 | (7) |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 1,77 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Produits | | | | | | | |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui serait éliminé par une proposition du gouvernement fédéral, si elle était adoptée dans sa forme actuelle ² | - \$ | - \$ | - \$ | (52) \$ | 52 \$ | - \$ | - \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur les produits | - | - | - | (52) | 52 | - | - |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (7) | - | (8) | - | - | (15) | (6) |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | (91) | - | - | (91) | (67) |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (7) | - | (99) | - | - | (106) | (73) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 7 | - | 99 | (52) | 52 | 106 | 73 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 | - | 2 | - | - | 4 | 1 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat qui serait éliminé par une proposition du gouvernement fédéral, si elle était adoptée dans sa forme actuelle ² | - | - | - | (15) | 52 | 37 | - |
| Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC | - | - | 23 | - | - | 23 | 17 |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 2 | - | 25 | (15) | 52 | 64 | 18 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 5 \$ | - \$ | 74 \$ | (37) \$ | - \$ | 42 \$ | 55 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$) | | | | | | 0,04 \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés³ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁴ | 2 497 \$ | 1 374 \$ | 681 \$ | 1 509 \$ | 160 \$ | 6 221 \$ | 507 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 | 182 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 1 273 | 669 | 379 | 712 | 326 | 3 359 | 283 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 895 | 685 | 58 | 789 | (150) | 2 277 | 42 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 240 | 187 | (7) | 214 | (127) | 507 | (6) |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 655 | 498 | 65 | 575 | (23) | 1 770 | 48 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 12 | 12 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 655 | 498 | 65 | 575 | (35) | 1 758 | 48 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 1,81 \$ | |

1) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

2) Cet élément d'importance présente l'incidence sur la charge d'impôt sur le résultat consolidée qui pourrait faire l'objet d'un ajustement dans nos résultats comme présentés pour les périodes subséquentes si une proposition fiscale du gouvernement fédéral était quasi adoptée dans sa forme actuelle. L'incidence correspondante sur la BIE pour Marchés des capitaux et Services financiers directs et Siège social et autres est également prise en compte dans cet élément d'importance, de sorte qu'il n'y ait aucun effet sur l'élément d'importance consolidé.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Les résultats pour l'ensemble de la CIBC ne tiennent pas compte d'un ajustement sur une BIE de 68 M\$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (62 M\$ au 31 octobre 2023 et 62 M\$ au 31 janvier 2023).

5) Certaines informations ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires de notre rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2024, lequel se trouve sur le site de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, pour plus de précisions.

6) La charge d'impôt sur le résultat comprend un montant de 510 M\$ qui représente la valeur actualisée du montant estimé du dividende pour la relance au Canada (DRC) établi à 555 M\$, ainsi qu'une charge de 35 M\$ liée à l'incidence pour l'exercice 2022 de la hausse de 1,5 % du taux d'imposition qui s'applique au revenu imposable supérieur à 100 M\$ de certaines banques et de certains assureurs-vie pour les périodes ouvertes après avril 2022. L'écart d'actualisation de 45 M\$ sur l'impôt au titre du DRC est amorti sur la période de versement de quatre ans à compter de la comptabilisation initiale.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| En millions de dollars, pour les trois mois clos le 31 octobre 2023 | Services bancaires personnels et PME, région du Canada ⁵ | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|---|---|--|---|---|------------------------|----------------|--|
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 2 458 \$ | 1 366 \$ | 672 \$ | 1 290 \$ | 61 \$ | 5 847 \$ | 492 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 282 | 11 | 249 | 4 | (5) | 541 | 183 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 307 | 679 | 387 | 734 | 333 | 3 440 | 284 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 869 | 676 | 36 | 552 | (267) | 1 866 | 25 |
| Impôt sur le résultat | 232 | 186 | (14) | 169 | (192) | 381 | (10) |
| Résultat net (perte nette) | 637 | 490 | 50 | 383 | (75) | 1 485 | 35 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 8 | 8 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 637 | 490 | 50 | 383 | (83) | 1 477 | 35 |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 1,53 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (6) \$ | - \$ | (9) \$ | - \$ | (30) \$ | (45) \$ | (6) \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| | (6) | - | (9) | - | (30) | (45) | (6) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | | | | | | | |
| | 6 | - | 9 | - | 30 | 45 | 6 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 | - | 3 | - | 3 | 8 | 2 |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | | | | | | | |
| | 2 | - | 3 | - | 3 | 8 | 2 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | | | | | | | |
| | 4 \$ | - \$ | 6 \$ | - \$ | 27 \$ | 37 \$ | 4 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$) | | | | | | | |
| | | | | | | 0,04 \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés³ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁴ | 2 458 \$ | 1 366 \$ | 672 \$ | 1 290 \$ | 61 \$ | 5 847 \$ | 492 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée | 282 | 11 | 249 | 4 | (5) | 541 | 183 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 1 301 | 679 | 378 | 734 | 303 | 3 395 | 278 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 875 | 676 | 45 | 552 | (237) | 1 911 | 31 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 234 | 186 | (11) | 169 | (189) | 389 | (8) |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 641 | 490 | 56 | 383 | (48) | 1 522 | 39 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 8 | 8 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 641 | 490 | 56 | 383 | (56) | 1 514 | 39 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 1,57 \$ | |

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

| | Services bancaires personnels et PME, région du Canada ⁵ | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|--|---|--|---|---|------------------------|------------|--|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos le 31 janvier 2023 | | | | | | | |
| Résultats d'exploitation – comme présentés | | | | | | | |
| Total des produits | 2 262 \$ | 1 351 \$ | 706 \$ | 1 481 \$ | 129 \$ | 5 929 \$ | 526 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 158 | 46 | 98 | (10) | 3 | 295 | 73 |
| Charges autres que d'intérêts | 1 290 | 665 | 380 | 650 | 1 477 | 4 462 | 283 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat | 814 | 640 | 228 | 841 | (1 351) | 1 172 | 170 |
| Impôt sur le résultat | 224 | 171 | 27 | 229 | 88 | 739 | 20 |
| Résultat net (perte nette) | 590 | 469 | 201 | 612 | (1 439) | 433 | 150 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 9 | 9 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires | 590 | 469 | 201 | 612 | (1 448) | 424 | 150 |
| Résultat dilué par action (\$) | | | | | | 0,39 \$ | |
| Incidence des éléments d'importance¹ | | | | | | | |
| Charges autres que d'intérêts | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | (7) \$ | - \$ | (16) \$ | - \$ | (3) \$ | (26) \$ | (12) \$ |
| Augmentation des provisions pour procédures judiciaires | - | - | - | - | (1 169) | (1 169) | - |
| Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts | (7) | - | (16) | - | (1 172) | (1 195) | (12) |
| Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 7 | - | 16 | - | 1 172 | 1 195 | 12 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | |
| Amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions | 2 | - | 4 | - | - | 6 | 3 |
| Augmentation des provisions pour procédures judiciaires | - | - | - | - | 325 | 325 | - |
| Charge d'impôt sur le résultat en lien avec le budget fédéral canadien 2022 ⁶ | - | - | - | - | (545) | (545) | - |
| Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat | 2 | - | 4 | - | (220) | (214) | 3 |
| Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net | 5 \$ | - \$ | 12 \$ | - \$ | 1 392 \$ | 1 409 \$ | 9 \$ |
| Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$) | | | | | | 1,55 \$ | |
| Résultats d'exploitation – ajustés³ | | | | | | | |
| Total des produits – ajusté ⁴ | 2 262 \$ | 1 351 \$ | 706 \$ | 1 481 \$ | 129 \$ | 5 929 \$ | 526 \$ |
| Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – ajustée | 158 | 46 | 98 | (10) | 3 | 295 | 73 |
| Charges autres que d'intérêts – ajustées | 1 283 | 665 | 364 | 650 | 305 | 3 267 | 271 |
| Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e) | 821 | 640 | 244 | 841 | (179) | 2 367 | 182 |
| Impôt sur le résultat – ajusté | 226 | 171 | 31 | 229 | (132) | 525 | 23 |
| Résultat net (perte nette) – ajusté(e) | 595 | 469 | 213 | 612 | (47) | 1 842 | 159 |
| Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté | - | - | - | - | 9 | 9 | - |
| Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e) | 595 | 469 | 213 | 612 | (56) | 1 833 | 159 |
| Résultat dilué par action ajusté (\$) | | | | | | 1,94 \$ | |

Se reporter aux notes de bas de page des pages précédentes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

| | | Services bancaires personnels et PME, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis | Marchés des capitaux et Services financiers directs | Siège social et autres | Total CIBC | Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US) |
|--|--|--|--|---|---|------------------------|------------|--|
| En millions de dollars, pour les trois mois clos les | | | | | | | | |
| 31 janv. 2024 | Résultat net (perte nette) | 650 \$ | 498 \$ | (9) \$ | 612 \$ | (23) \$ | 1 728 \$ | (7) \$ |
| | Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 329 | 20 | 244 | 8 | (16) | 585 | 182 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 238 | 187 | (32) | 229 | (179) | 443 | (24) |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹ | 1 217 | 705 | 203 | 849 | (218) | 2 756 | 151 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance ² | 7 | - | 99 | (52) | 52 | 106 | 73 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³ | 1 224 \$ | 705 \$ | 302 \$ | 797 \$ | (166) \$ | 2 862 \$ | 224 \$ |
| 31 oct. 2023 ⁴ | Résultat net (perte nette) | 637 \$ | 490 \$ | 50 \$ | 383 \$ | (75) \$ | 1 485 \$ | 35 \$ |
| | Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 282 | 11 | 249 | 4 | (5) | 541 | 183 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 232 | 186 | (14) | 169 | (192) | 381 | (10) |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹ | 1 151 | 687 | 285 | 556 | (272) | 2 407 | 208 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance ² | 6 | - | 9 | - | 30 | 45 | 6 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³ | 1 157 \$ | 687 \$ | 294 \$ | 556 \$ | (242) \$ | 2 452 \$ | 214 \$ |
| 31 janv. 2023 ⁴ | Résultat net (perte nette) | 590 \$ | 469 \$ | 201 \$ | 612 \$ | (1 439) \$ | 433 \$ | 150 \$ |
| | Ajouter : dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances | 158 | 46 | 98 | (10) | 3 | 295 | 73 |
| | Ajouter : impôt sur le résultat | 224 | 171 | 27 | 229 | 88 | 739 | 20 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ¹ | 972 | 686 | 326 | 831 | (1 348) | 1 467 | 243 |
| | Incidence avant impôt des éléments d'importance ² | 7 | - | 16 | - | 1 172 | 1 195 | 12 |
| | Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) ³ | 979 \$ | 686 \$ | 342 \$ | 831 \$ | (176) \$ | 2 662 \$ | 255 \$ |

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Certaines informations ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 17. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires de notre rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2024, lequel se trouve sur le site de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, pour plus de précisions.

Apporter davantage à nos collectivités

À la Banque CIBC, nous croyons que chaque idée est une possibilité. Nous investissons temps et ressources pour éliminer les obstacles à l'atteinte des objectifs et nous faisons la preuve qu'en unissant nos forces nous créons des changements positifs qui contribuent à l'essor de nos collectivités. Au cours du trimestre considéré :

- la Banque CIBC a annoncé qu'à la suite de la 39^e édition de la Journée du miracle CIBC, tenue le 6 décembre 2023, 6 M\$ seront versés à des organismes d'aide à l'enfance du monde entier;
- la Banque CIBC a fait un don additionnel de 5 M\$ à la Fondation CIBC pour renforcer son engagement à faire croître la Fondation CIBC et poursuivre les efforts de la Banque visant à créer un monde où chaque idée est une possibilité en donnant accès à des occasions;
- la Banque CIBC a fait un don de 500 000 \$ pour la création d'une série de bourses à l'Université Concordia visant à soutenir les femmes, ainsi que les personnes de couleur, autochtones, vivant avec un handicap ou issues de la communauté LGBTQ+ dans la poursuite de leurs études;
- la Banque CIBC a fait équipe avec le hockeyeur professionnel Connor Bedard, des Blackhawks de Chicago, pour qu'il devienne son ambassadeur, et elle a augmenté le montant total de ses dons à la Fondation Christine Sinclair pour le porter à 190 000 \$, pour soutenir le legs de cette joueuse de soccer qui a mis un terme à une carrière internationale au cours de laquelle elle a inscrit un record mondial de 190 buts pour le Canada.

Le conseil d'administration de la Banque CIBC a passé en revue le présent communiqué de presse avant sa publication. Le président et chef de la direction et le chef des services financiers de la Banque CIBC s'appuient sur les procédures et contrôles de la Banque CIBC pour leur attestation du rapport financier du premier trimestre et des procédures et contrôles de la Banque CIBC. Le chef de la direction et le chef des services financiers de la Banque CIBC présenteront volontairement une attestation à la Securities and Exchange Commission des États-Unis quant à l'information financière du premier trimestre de la Banque CIBC, y compris les états financiers consolidés intermédiaires non audités. Ils présenteront les mêmes attestations aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens et sont fondés sur les états financiers préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, sauf indication contraire.

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent communiqué de presse, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, dans d'autres rapports à l'intention des actionnaires et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements en matière de durabilité (dont ceux visant l'atteinte de zéro émission nette et nos activités liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance [ESG]), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2024 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. Par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante du taux d'inflation élevé, de la hausse des taux d'intérêt, de l'évolution défavorable soutenue dans le secteur bancaire aux États-Unis exerçant des pressions sur les liquidités et les conditions de financement dans le secteur des services financiers, des effets des ententes de travail hybride et de la hausse des taux d'intérêt dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, de la possibilité d'une récession et de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les pressions inflationnistes; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient; l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et d'actes terroristes; les catastrophes naturelles, les perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos activités; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique et commerciale générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et des risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques ESG, y compris notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité en interne et avec nos clients dans les délais attendus et notre capacité à accroître la portée de nos produits et services de finance durable; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à

anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Des précisions sur ces facteurs sont présentées à la section Gestion du risque de notre Rapport annuel 2023 et ont été mises à jour dans nos rapports trimestriels. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué de presse représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent communiqué de presse ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Conférence téléphonique et webdiffusion

La conférence téléphonique aura lieu à 7 h 30 HE et est offerte en français (514 392-1587 ou au numéro sans frais 1 800 898-3989, code d'accès 5601311#) et en anglais (416 340-2217 ou au numéro sans frais 1 800 806-5484, code d'accès 1073773#). Les participants doivent se joindre à la conférence téléphonique 10 minutes avant le début. Immédiatement après les présentations officielles, les membres de la direction de la Banque CIBC seront disponibles pour répondre aux questions.

Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique sera également offerte en français et en anglais à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/quarterly-results.html.

Les renseignements sur les résultats financiers du premier trimestre de 2024 de la Banque CIBC ainsi qu'une présentation destinée aux investisseurs pourront être consultés en français et en anglais à l'adresse www.cibc.com/francais : Relations avec les investisseurs, avant la conférence téléphonique et la webdiffusion. Nous n'intégrons pas de renseignements présentés sur le site Web dans le présent communiqué de presse.

L'enregistrement de la conférence sera accessible en français (514 861-2272 ou 1 800 408-3053, code d'accès 6432963#) et en anglais (905 694-9451 ou 1 800 408-3053, code d'accès 8797228#) jusqu'au 14 mars 2024, à 23 h 59 HE. La webdiffusion audio sera archivée à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/quarterly-results.html.

À propos de la Banque CIBC

La Banque CIBC est une importante institution financière nord-américaine qui compte 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public. Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et de Marchés des capitaux et Services financiers directs, la Banque CIBC offre un éventail complet de conseils, de solutions et de services au moyen de son réseau de services bancaires numériques de premier plan, et de ses emplacements dans tout le Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Vous trouverez d'autres communiqués de presse et renseignements sur la Banque CIBC à l'adresse <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/media-centre.html>.

Renseignements complémentaires

Relations avec les investisseurs : Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs qui désirent obtenir des renseignements financiers peuvent communiquer avec la personne suivante :

Geoff Weiss, premier vice-président 416 980-5093 geoffrey.weiss@cibc.com

Relations avec les médias : Les médias financiers, commerciaux et spécialisés peuvent communiquer avec les personnes suivantes :

Erica Belling 416 594-7251 erica.belling@cibc.com
Tom Wallis 416 980-4048 tom.wallis@cibc.com